

Bulletin officiel

N° 12 du 5 décembre 2017

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique
- Service de la communication

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
Décision du 6 novembre 2017 relative aux services prescripteurs et aux unités opérationnelles relevant du périmètre de compétence du centre de prestations financières du secrétariat général	1
Direction générale des entreprises	
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale)	4
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement)	5
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
<i>Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat</i>	
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	7
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	8
Direction générale des finances publiques	
Arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination à la commission régionale des Pays de Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	9
Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Guadeloupe et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans.....	10
Direction du budget	
Décision du 30 octobre 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Etablissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var	11
Direction des affaires juridiques	
Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	12
Contrôle général économique et financier	
Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle «Etudes-conseil» du contrôle général économique et financier	13

	Pages
Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission « Infrastructures de transport non ferroviaires » du contrôle général économique et financier	14
Arrêté du 25 octobre 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier	15
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la première section du contrôle général économique et financier	16
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation de la responsable de la quatrième section du contrôle général économique et financier	17
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la troisième section du contrôle général économique et financier	18
 Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	
Arrêté du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	19

Sommaire chronologique

	Pages
11 octobre 2017	
Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier	13
Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission « Infrastructures de transport non ferroviaires » du contrôle général économique et financier	14
20 octobre 2017	
Arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination à la commission régionale des Pays de Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	9
23 octobre 2017	
Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Guadeloupe et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans.....	10
Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	12
25 octobre 2017	
Arrêté du 25 octobre 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier	15
27 octobre 2017	
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la première section du contrôle général économique et financier	16
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation de la responsable de la quatrième section du contrôle général économique et financier	17
Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la troisième section du contrôle général économique et financier	18
30 octobre 2017	
Décision du 30 octobre 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Etablissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var	11
6 novembre 2017	
Décision du 6 novembre 2017 relative aux services prescripteurs et aux unités opérationnelles relevant du périmètre de compétence du centre de prestations financières du secrétariat général	1

13 novembre 2017

Arrêté du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	19
---	-----------

Non daté

Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)	4
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement).....	5
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	7
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	8

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 6 novembre 2017 relative aux services prescripteurs et aux unités opérationnelles relevant du périmètre de compétence du centre de prestations financières du secrétariat général

La secrétaire générale,

Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et portant création d'un secrétariat général, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 76;

Vu l'arrêté du 30 avril 2010 modifié portant organisation du secrétariat général des ministères économiques et financiers, notamment son article 8-1;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 relatif au centre de prestations financières du secrétariat général des ministères économiques et financiers, notamment le A du I de son article 2,

Décide:

Article 1^{er}

Le centre de prestations financières du secrétariat général des ministères économiques et financiers assure les activités budgétaires et comptables définies au A du I de l'article 2 de l'arrêté du 3 novembre 2017 susvisé:

1° Pour le compte et sous la responsabilité des services prescripteurs mentionnés à l'annexe I au présent arrêté;

2° Au titre des unités opérationnelles mentionnées à l'annexe II au présent arrêté.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 novembre 2017.

La secrétaire générale,
I. BRAUN-LEMAIRE

ANNEXES

ANNEXE I

*Services prescripteurs
relevant des ministères économiques et financiers*

Secrétariat général
Direction générale du Trésor
Direction générale des finances publiques (1)
Direction du budget
Direction générale des entreprises
Direction générale de l'INSEE
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Direction des affaires juridiques
Direction des achats de l'État
Direction de l'immobilier de l'État
Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Service de l'Inspection générale des finances
Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité
Agence pour l'informatique financière de l'État
Autorité de régulation des jeux en ligne
Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines
Service commun des laboratoires
Agence française anticorruption
Commission nationale des sanctions

(1) En tant que délégué du service de pilotage du dispositif des emprunts à risque

ANNEXE II

Unités opérationnelles

0102-CEFP-C001	0192-CIET-C001	0218-CDRH-DR75	0723-CFIB-C005	0851-CDGT-C001
0102-CEFP-C002	0195-C001-0001	0218-CDRH-DR76	0723-CFIB-C010	0852-CDGT-C001
0103-CEFP-C001	0195-C001-0002	0218-CDRH-DR86	0723-CFIB-C011	0853-CDGT-C001
0103-CEFP-C002	0195-C001-0003	0218-CDRH-DRGA	0723-CFIB-C013	0854-CDGT-C001
0110-CDGT-C001	0218-CAIF-C001	0218-CDRH-DRGU	0723-CFIB-E001	0861-CAV1-C001
0110-CDGT-C002	0218-CCT2-C001	0218-CDRH-DRMA	0723-CFIB-E011	0862-CDGT-C001
0114-CDGT-C001	0218-CCT2-C002	0218-CDRH-DRMY	0723-CMAE-EETR	0863-CDGT-C001
0114-CDGT-C002	0218-CCT2-C003	0218-CDRH-DRRE	0723-CMUT-CGIM	0863-CDGT-C002
0114-COFA-C001	0218-CCT2-C004	0218-CEMA-C004	0724-CDIE-C001	
0117-CAFT-C001	0218-CCT2-C005	0218-CEMA-C005	0724-CDIE-CGIM	
0117-CAFT-C002	0218-CCT2-C006	0218-CEMA-C006	0724-DP13-DD13	
0129-CAAC-CMA1	0218-CCT2-C007	0218-CEMA-C008	0724-DP21-DD21	
0129-CADC-CATM	0218-CCT2-C008	0218-CEMA-C009	0724-DP21-DD25	
0129-CADC-CT2M	0218-CCT2-C009	0218-CEMA-C010	0724-DP2A-DD2A	
0129-CAFC-CPI6	0218-CCT2-CAIF	0218-CEMA-C020	0724-DP31-DD31	
0129-CAHC-DIMA	0218-CCT2-CAPC	0218-CEMA-C021	0724-DP31-DD34	
0129-CAVC-C07F	0218-CCT2-CAUT	0218-CEMA-C022	0724-DP33-DD33	
0129-CAVC-MNCP	0218-CCT2-CBUD	0218-CEMA-C023	0724-DP33-DD86	
0134-CARC-C001	0218-CCT2-CCAB	0218-CEMA-C024	0724-DP33-DD87	
0134-CAST-C001	0218-CCT2-CFPU	0218-CEMA-C025	0724-DP35-DD35	
0134-CAST-C002	0218-CCT2-CGEF	0218-CENV-C001	0724-DP44-DD44	
0134-CAUC-C001	0218-CCT2-CIGF	0218-CENV-C002	0724-DP45-DD45	
0134-CCRF-C001	0218-CCT2-CINS	0218-CENV-C003	0724-DP59-DD59	
0134-CCRF-C002	0218-CCT2-CIRH	0218-CIRH-C001	0724-DP59-DD80	
0134-CCRF-C003	0218-CCT2-CJEL	0218-CJEL-C001	0724-DP67-DD51	
0134-CCRF-C004	0218-CCT2-CJUR	0218-CJUR-C001	0724-DP67-DD52	
0134-CCRF-C005	0218-CCT2-CMAD	0218-CSCL-C001	0724-DP67-DD54	
0134-CCRF-C007	0218-CCT2-CSAE	0220-CSTA-CCOM	0724-DP67-DD57	
0134-CCRF-C008	0218-CCT2-CSCL	0220-CSTA-CDG0	0724-DP67-DD67	
0134-CCRF-C009	0218-CCT2-CTRA	0220-CSTA-CER0	0724-DP69-DD63	
0134-CDGE-C001	0218-CCT2-DR13	0302-CDI1-C001	0724-DP69-DD69	
0134-CDGE-C002	0218-CCT2-DR20	0302-CDI2-C001	0724-DP75-DD75	
0134-CDGE-C003	0218-CCT2-DR21	0302-CDI2-C006	0724-DP75-DD78	
0134-CDGE-C004	0218-CCT2-DR31	0302-CDI2-E001	0724-DP76-DD14	
0134-CDGE-C005	0218-CCT2-DR33	0305-CDGT-C001	0724-DP76-DD76	
0134-CDGE-C006	0218-CCT2-DR35	0305-CDGT-C002	0724-DPGU-DRGU	
0134-CDGT-C001	0218-CCT2-DR44	0305-CDGT-C003	0724-DPGY-DRGY	
0134-CDGT-C002	0218-CCT2-DR45	0305-CDGT-C004	0724-DPMA-DRMA	
0134-CIET-C001	0218-CCT2-DR59	0305-CFIS-C001	0724-DPMY-DRMY	
0134-CIND-C001	0218-CCT2-DR67	0305-CFIS-C002	0724-DPNC-DRNC	
0134-CIND-C003	0218-CCT2-DR69	0305-CFIS-DRSG	0724-DPPF-DRPF	
0134-CTRA-C001	0218-CCT2-DR75	0305-CRES-C001	0724-DPRE-DRRE	
0134-CTRA-C002	0218-CCT2-DR76	0305-CRES-C002	0724-DPSP-DRSP	
0145-CDGT-C001	0218-CCT2-DR86	0305-CRES-E001	0724-DPWF-DRWF	
0148-CAFP-C001	0218-CCT2-DRGA	0333-CENT-MEFI	0731-CDGT-C001	
0148-CAFP-C002	0218-CCT2-DRGU	0336-CDGT-C001	0732-CDGT-C001	
0155-CFSE-CFSE	0218-CCT2-DRMA	0338-CDGT-C001	0755-CBUD-C001	
0156-CFIP-C005	0218-CCT2-DRMY	0343-CDGE-C001	0795-CDGT-C001	
0156-CFIP-C006	0218-CCT2-DRRE	0344-DSER-C001	0796-CDGT-C001	
0156-CFIP-C008	0218-CDRH-C001	0501-CPRF-C001	0811-CDGT-C001	
0156-CFIP-C011	0218-CDRH-C005	0511-CASN-C001	0812-CDGT-C001	
0156-CFIP-C013	0218-CDRH-C008	0521-CSEN-C001	0813-CDGT-C001	
0156-CFIP-C014	0218-CDRH-DR13	0531-CCST-C001	0821-CDGT-C001	
0156-CFIP-DTGE	0218-CDRH-DR20	0532-CHCJ-C001	0823-CDGT-C001	
0156-CFIP-E001	0218-CDRH-DR21	0533-CCJR-C001	0824-CDGT-C001	
0162-DPMG-L971	0218-CDRH-DR31	0541-CLCP-C001	0825-CDGT-C001	
0164-CFAC-CINV	0218-CDRH-DR33	0542-CIPE-C001	0832-CDGT-C001	
0168-CDGT-C001	0218-CDRH-DR35	0721-CDES-C001	0841-CEKC-C001	
0181-CASN-ASN1	0218-CDRH-DR44	0723-CDIE-CFPR	0842-CELC-C001	
0192-CDGE-C001	0218-CDRH-DR45	0723-CDIE-E001	0843-CEMC-C001	
0192-CGEN-C002	0218-CDRH-DR59	0723-CFIB-C002	0844-CENC-C001	
0192-CGEN-C003	0218-CDRH-DR67	0723-CFIB-C003	0845-CEPC-C001	
0192-CGEN-C004	0218-CDRH-DR69	0723-CFIB-C004	0847-CERC-C001	

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23 ;
Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » ;
Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » ;
Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 28 septembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes :

Dossier 2017-4160 : Garabos Frères.
Dossier 2017-4012 : Atelier Saint-Martin.
Dossier 2016-3729 : Porcelaines Jacques Pergay.
Dossier 2017-4032 : Aïnu.
Dossier 2017-4034 : La Compagnie Dumas.
Dossier 2017-4113 : Atelier Sculpture Yvon Hesse.
Dossier 2017-4017 : Cimaises Encadrement.
Dossier 2017-4048 : Intemporel by van Doosselaere.
Dossier 2017-4053 : Société Jean-François Furic.
Dossier 2017-4045 : François Doucet Confiseur.
Dossier 2017-4047 : La Compagnie d'Ancône – André Boyer.
Dossier 2017-3979 : Biscuiterie Jeannette 1850.
Dossier 2017-4142 : Ateliers Heschung.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 novembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 28 septembre 2017,

Décide:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2017-4050: Asselin.

Dossier 2017-4064: Ateliers Perrault et Frères.

Dossier 2017-4080: La poterie du Mesnil de Bavent.

Dossier 2017-4089: SNCP.

Dossier 2017-4137: Bougeard Michel.

Dossier 2017-4087: Denis Mallejac SARL.

Dossier 2017-4095: Les métiers du plâtre.

Dossier 2017-4065: SAS Rouveure Marquez.

Dossier 2017-4085: Dunod Mallier SARL.

Dossier 2017-4098: VitrailFrance.

Dossier 2017-4135: Ateliers EMG.

Dossier 2017-4101: La Cornue.

Dossier 2017-4128: Daum.

Dossier 2017-4070: Raffin et Associés archetiers.

Dossier 2017-4068: Les billards Bréton.

Dossier 2017-4008: France Cartes.

Dossier 2017-4109: Jeujura CEJ.

Dossier 2017-4076: SARL Pyrénées dorure découpe.

Dossier 2017-4154: Chantier naval Pasqui.

Dossier 2017-4197: Atelier Prométhée.

Dossier 2017-4066: IMAGE - Isaac Mobilier Agencement Edition.

Dossier 2017-4071: Literie Brissay-Châtre – Cardelaine.

Dossier 2017-4074: Ateliers A².

Dossier 2017-4120: Ebénisterie Pierre Jousot et Fils.

Dossier 2017-4084: Lum'Art.

Dossier 2017-4083: Santons Marcel Carbonel.

Dossier 2017-4132: Jourdant et Fils.

Dossier 2017-4201 : CTN Industrie.
Dossier 2017-4097 : Pignat SAS.
Dossier 2017-4072 : Guyard, Chesneau et Cie.
Dossier 2017-4117 : Champagne Bollinger.
Dossier 2017-4122 : Cointreau.
Dossier 2017-4139 : Les Eaux de Vie J. et M. Lehmann.
Dossier 2017-4181 : Distillerie du Val de Ville SE F. Meyer.
Dossier 2017-4172 : Denoix.
Dossier 2017-4082 : Yves Combes.
Dossier 2017-4111 : Teyssier Salaisons.
Dossier 2017-4116 : Dragées Reynaud.
Dossier 2017-4096 : Despinoy SARL.
Dossier 2017-4051 : Laboratoires Abia.
Dossier 2017-4104 : Jeva-Rondinaud.
Dossier 2017-4022 : Société Rivalin.
Dossier 2017-4108 : Hervé Brunelle.
Dossier 2017-4136 : Léonard Fashion.
Dossier 2017-4081 : Camps de Luca.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 novembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes	1 ^{er} janvier 2018	Rang 1	Avant le 30 novembre 2017	M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes, 8, rue Clèves, CS 80734, 08013 Charleville-Mézières Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ETABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Haute-Vienne	1 ^{er} février 2018	Rang 3	Avant le 11 décembre 2017	M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Haute-Vienne, 12, avenue Garibaldi, BP 3803, 87038 Limoges Cedex.

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination à la commission régionale des Pays de Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Marc Jacobs est désigné pour siéger au sein de la commission régionale des Pays-de-Loire, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 octobre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des finances publiques :
*La sous-directrice des professionnels
et de l'action en recouvrement,*
V. RIGAL

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Guadeloupe et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 56,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 2

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 3

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 4

M. Guy Bensaïd est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Guadeloupe, en remplacement de M. Pascal Rothé.

Article 5

M. Frank Mordacq est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, en remplacement de M. Philippe Dufresnoy.

Article 6

Les articles 1^{er}, 2 et 3 entrent en vigueur le 23 octobre 2017.

L'article 4 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

L'article 5 entre en vigueur le 9 novembre 2017.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 octobre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des finances publiques :
La sous-directrice des professionnels
et de l'action en recouvrement,
V. RIGAL

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 30 octobre 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 modifié portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var;

Vu l'arrêté du 30 août 2017 portant nomination de M. Olivier Sassi, en qualité de directeur général de l'Établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var à compter du 1^{er} septembre 2017,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Olivier Sassi, directeur général de l'Établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe, à caractère fonctionnel, de 107 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 20 % de la part fonctionnelle, soit 21 400 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'Établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 octobre 2017.

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRARD DARMANIN

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
BRUNO LE MAIRE

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination au comité consultatif interrégional
de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 17 octobre 2017,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Dewailly (Stéphane), président de chambre au tribunal administratif de Melun, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 octobre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
L. BEDIER

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant nomination, notamment, de M. Alain GRAS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Alain GRAS, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier, à compter du 16 octobre 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du contrôle général
économique et financier,*

H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission « Infrastructures de transport non ferroviaires » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires »;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2016 portant nomination, notamment, de M. Jean-Baptiste LE BRUN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Jean-Baptiste LE BRUN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier, à compter du 31 octobre 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 25 octobre 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination, notamment, de M. Marc DAVY dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Sur la proposition de la chef du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Marc DAVY, contrôleur général de 2^e classe, est affecté auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de l'Intérieur et du ministère des outre-mer, en qualité de chef du département de contrôle budgétaire, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 25 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la première section du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment ses articles 1^{er}-II et 4 ;
Vu l'arrêté du 8 juin 2017 portant création des sections du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 portant reclassement de M. Simon BARRY, en qualité de contrôleur général de 1^{re} classe ;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Simon BARRY, contrôleur général de 1^{re} classe, est désigné comme responsable de la première section du contrôle général économique et financier, qui traite des sujets relatifs à la gouvernance et à la gestion des organismes publics.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 27 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation de la responsable de la quatrième section du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment ses articles 1^{er}-II et 4 ;
Vu l'arrêté du 3 août 2017 portant création d'une quatrième section au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2016 portant nomination, notamment, de Mme Claire LEFEBVRE SAINT-FELIX dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Claire LEFEBVRE SAINT-FELIX, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désignée comme responsable de la quatrième section du contrôle général économique et financier, qui conduit des études et travaux transversaux relatifs aux mutations et aux transformations des organismes publics.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 27 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la troisième section du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment ses articles 1^{er}-II et 4 ;
Vu l'arrêté du 8 juin 2017 portant création des sections du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 20 août 2013 portant nomination, notamment, de M. Yves ROBIN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Yves ROBIN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné comme responsable de la troisième section du contrôle général économique et financier, qui traite des problématiques territoriales intéressant les organismes publics.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 27 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies; et notamment son article 3;

Sur proposition du vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont renouvelés en qualité de membres associés du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans:

M. Alain BRAVO, président de l'académie des technologies.

M. Alan BRYDEN, ingénieur général des mines honoraire.

M. André-Claude LACOSTE, ingénieur général des mines honoraire.

Article 2

Sont nommés en qualité de membres associés du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans:

M. Jean-Pierre DARDAYROL, ingénieur général des mines honoraire.

M. Christian NIBOUREL, président du groupement des professions de service.

M. Michel PASCAL, directeur général de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

M. Jean-François SORRO, ingénieur général des mines honoraire.

Article 3

Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 13 novembre 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
BRUNO LE MAIRE

Ministère de l'économie et des finances
Ministère de l'action et des comptes publics

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

